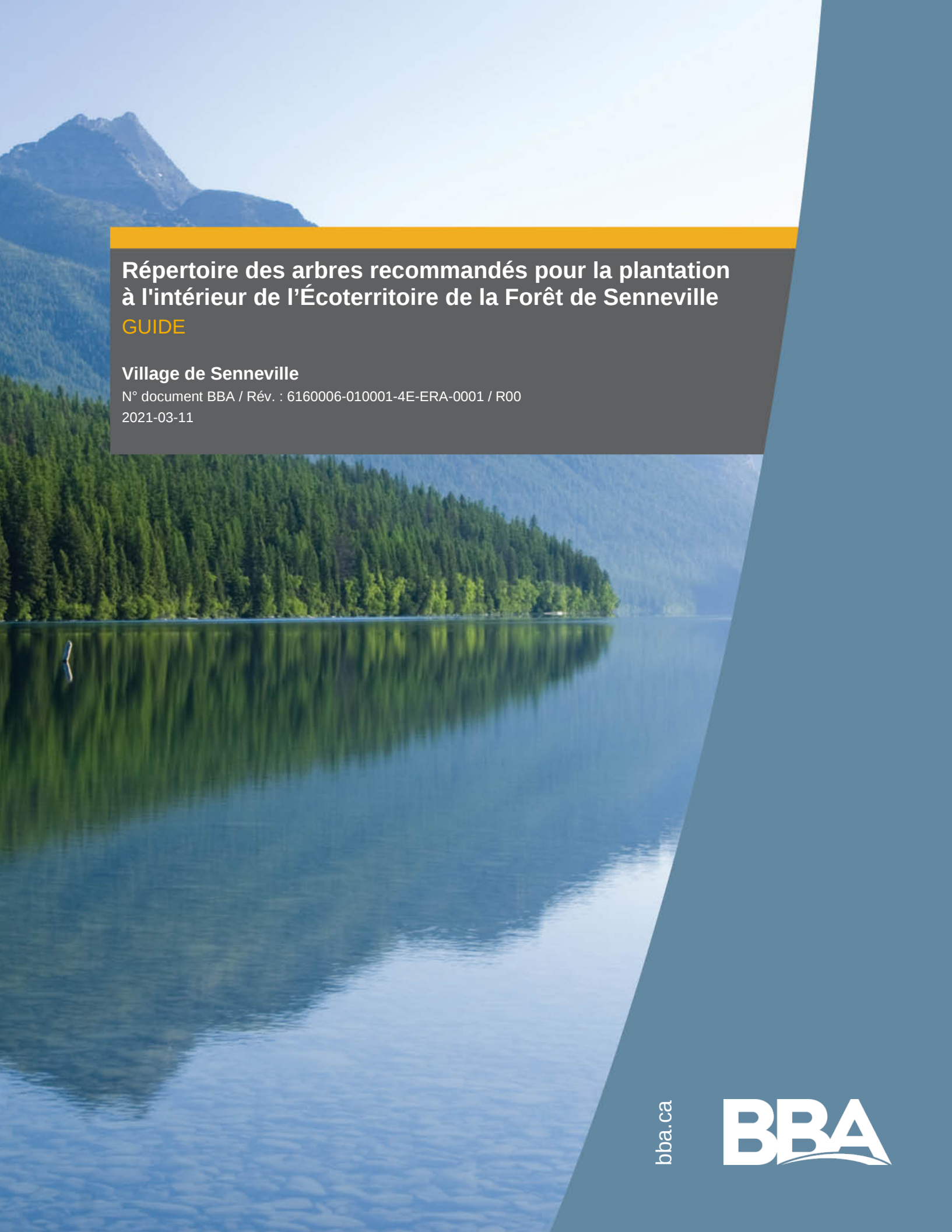




Répertoire des arbres recommandés pour la plantation à l'intérieur de l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville

GUIDE

Village de Senneville

N° document BBA / Rév. : 6160006-010001-4E-ERA-0001 / R00
2021-03-11



Village de Senneville
Senneville, QC

Guide

**Répertoire des arbres recommandés pour la
plantation à l'intérieur de l'Écoterritoire de la
Forêt de Senneville**

N° document **BBA** / Rév. : 6160006-010001-4E-ERA-0001 / R00
11 mars 2021

FINAL

Préparé par :
Marie-Noëlle Chouinard, biol., M. Sc. env.
ABQ # 3420
Chargée de projet

Vérifié par :
Daniel Lambert, biol., M. Sc. biol.
ABQ # 3414
Directeur de projet



TABLE DES MATIÈRES

1.	Mise en contexte.....	1
1.1	Peuplements forestiers de l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville	1
1.2	Règlements d'urbanisme en lien avec la conservation du couvert forestier.....	3
1.3	Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs.....	4
2.	Liste des arbres recommandés	5
2.1	Résineux	6
2.2	Feuillus	8

1. MISE EN CONTEXTE

Environ 94 % de la superficie terrestre du Village de Senneville est comprise à l'intérieur de l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville, tel que déterminé au règlement n° 433 concernant la désignation cadastrale des lots faisant partie de l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville, entré en vigueur en avril 2013.

Bien qu'un Écoterritoire ne soit pas une aire protégée au sens strict, tout projet entrepris à l'intérieur de l'Écoterritoire doit tendre à respecter les objectifs de conservation et d'aménagement définis, ce qui inclut la préservation de la biodiversité et de l'intégrité des paysages forestiers.

Le Village de Senneville souhaite se doter d'un outil visant à mieux encadrer cet objectif de protection. À cet effet, BBA a été mandatée pour produire un répertoire des arbres recommandés pour la plantation sur le territoire du Village de Senneville afin de guider les citoyens dans leur choix d'un arbre pour la plantation sur leur propriété, que ce soit lors d'une nouvelle construction, d'un aménagement paysager, ou pour remplacer un arbre mort et abattu en raison de l'agrigle du frêne.

1.1 Peuplements forestiers de l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville

La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Montréal datant de 2004 décrit l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville comme comportant des peuplements forestiers matures et certains peuplements forestiers rares comme des hêtraies, des chênaies rouges et des prucheraies dont certains pourraient être désignés comme écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE). Ces espaces naturels abritent des espèces floristiques rares et contribuent à maintenir la plus grande forêt sur le territoire de Montréal.

À l'intérieur de l'Écoterritoire se trouve la réserve naturelle de la Forêt de Senneville, une aire protégée d'une superficie de 16,67 ha qui protège une forêt centenaire exceptionnelle composée d'érables à sucre, d'hêtres à grandes feuilles et de pruches du Canada.

L'Écoterritoire englobe également le refuge d'oiseaux migrateurs (ROM) de Senneville, une aire protégée créée en 1936 par le gouvernement fédéral pour conserver ce couvert forestier et ainsi protéger une grande variété d'oiseaux tant en période de nidification que de migration. Le ROM est décrit comme abritant une grande variété d'espèces arborescentes, dont l'érable rouge, l'érable à sucre, le frêne de Pennsylvanie, l'orme d'Amérique, le peuplier faux-tremble, les saules fragile et noir, le chêne bicolore, le micocoulier occidental et le tilleul d'Amérique.

Des inventaires terrain réalisés en 2012 par Biofilia ont permis de caractériser plus précisément le couvert forestier présent dans les différents secteurs de l'Écoterritoire dans le Village de Senneville. Le Tableau 1 présente la liste des arbres indigènes inventoriés, en excluant donc les plantations et les espèces introduites.

Tableau 1 : Arbres indigènes répertoriés dans les différents secteurs de l'Écoterritoire à Senneville

Secteur	Arbres répertoriés	
Forêt L.B. Pearson	- chêne rouge - érable à sucre - érable rouge	- hêtre à grandes feuilles - tilleul d'Amérique
Forêt McGill	- caryer cordiforme - caryer ovale - cerisier tardif - chêne rouge	- érable à sucre - érable rouge - orme d'Amérique - tilleul d'Amérique
Société Immobilière du Canada	- cerisier tardif - chêne rouge - érable rouge - frêne blanc	- frêne de Pennsylvanie - peuplier deltoïde - pin blanc - thuya occidental
Cimetière de Senneville	- caryer ovale - chêne rouge - érable à sucre - frêne de Pennsylvanie - hêtre à grandes feuilles	- orme d'Amérique - ostoyer de Virginie - peuplier à grandes dents - thuya occidental
des Vergers	- caryer ovale - chêne rouge - érable argenté - érable à sucre	- micocoulier occidental - orme d'Amérique - tilleul d'Amérique
Golf	- bouleau jaune - chêne rouge - érable à sucre - frêne de Pennsylvanie - hêtre à grandes dents	- orme d'Amérique - pin rouge - sapin baumier - tilleul d'Amérique
Littoral ouest (corridor)	- caryer ovale - érable à sucre	- frêne de Pennsylvanie - peuplier à grandes dents
Corridor Philippe	- caryer ovale - érable à sucre - frêne de Pennsylvanie	- micocoulier occidental - orme rouge - ostoyer de Virginie
Corridor Beaurivage	- érable à sucre - frêne de Pennsylvanie	- frêne blanc - frêne noir

Secteur	Arbres répertoriés	
Corridor à l'Orme	- caryer ovale - chêne à gros fruits - érable argenté - érable à sucre - érable rouge	- frêne de Pennsylvanie - frêne noir - hêtre à grandes feuilles - orme d'Amérique - tilleul d'Amérique
Morgan	- bouleau à papier - bouleau jaune - caryer ovale - cerisier tardif - chêne à gros fruits - chêne rouge - érable argenté - érable à sucre - érable rouge - frêne de Pennsylvanie - frêne noir	- hêtre à grandes feuilles - noyer cendré - orme d'Amérique - orme rouge - peuplier à grandes dents - peuplier deltoïde - pin blanc - pin rouge - pruche du Canada - tilleul d'Amérique

Source : Écoterritoire de la Forêt de Senneville – Village de Senneville (Biofilia, avril 2013)

https://villagesenneville.qc.ca/medias/files/pdf/Avis%20Avril2013_ecoterritoire-Senneville_fr.pdf

1.2 Règlements d'urbanisme en lien avec la conservation du couvert forestier

La section 7.1 du règlement de zonage n° 448 du Village de Senneville contient plusieurs dispositions en lien avec la protection du couvert forestier et des arbres. Les grandes lignes de quelques articles sont reprises ici, mais le règlement de zonage complet et tous les autres règlements d'urbanisme peuvent être consultés ici : <https://www.villagesenneville.qc.ca/fr/89/plan-et-reglements-d-urbanisme>.

Le règlement n° 452 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) comporte également des dispositions portant sur le respect des caractéristiques environnementales et naturelles du site ainsi que les éléments d'intérêt à préserver, incluant les composantes de l'Écoterritoire, lors d'un projet de développement.

7.1.2 : Abattage d'arbres autorisé

Sur l'ensemble du territoire, l'abattage d'arbres est autorisé dans quelques situations. Parmi celles-ci, un arbre doit être abattu en raison du risque qu'il propage une maladie ou une espèce exotique envahissante et, dans ce cas, il doit être remplacé. Un arbre y est défini comme possédant une tige de 10 centimètres de diamètre minimum, mesurée à 1,3 mètre du niveau sol.

7.1.3 : Conservation des arbres et du couvert forestier

Cet article établit un pourcentage de conservation minimale des arbres à respecter à l'intérieur de l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville selon les secteurs. Plusieurs secteurs doivent avoir un pourcentage de conservation du couvert forestier de 90 %.

À l'intérieur de la zone tampon de l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville, soit l'espace excédentaire entre la limite de l'Écoterritoire et le noyau ou les corridors, le pourcentage minimal de conservation des arbres est fixé à 60 %. À l'extérieur de l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville, le pourcentage minimal de conservation des arbres est fixé à 40 %.

7.1.4 Remplacement d'un arbre abattu

Si un arbre faisant partie du pourcentage minimal à conserver doit être abattu, il doit être remplacé.

Est considéré comme un arbre à planter, un arbre présentant une tige de 2,5 centimètres de diamètre mesuré à 0,6 mètre du niveau du sol. L'arbre doit atteindre une hauteur minimale de 5 mètres à maturité. Dans le cas d'un conifère, ce dernier doit présenter une hauteur de 1,2 mètre à la plantation et une hauteur minimale de 2 mètres à maturité.

7.1.9 Plantations prohibées

La plantation d'une espèce envahissante est prohibée sur l'ensemble du territoire. Ceci inclut les espèces d'arbres suivantes :

- Érable à Giguère (*Acer Negundo*);
- Érable de Norvège (*Acer platanoides*);
- Orme de Sibérie ou orme chinois (*Ulmus pumila*);
- Peuplier blanc (*Populus alba*);
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*).

1.3 Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs

L'article 10.1 du *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs* stipule que « Dans un refuge d'oiseaux migrateurs, il est interdit d'exercer une activité nuisible aux oiseaux migrateurs, à leurs œufs, à leurs nids ou à leur habitat, si ce n'est en vertu d'un permis ». Cela inclut l'abattage d'arbres. Le règlement complet peut être consulté au lien suivant : https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._1036/page-1.html#h-466458.

2. LISTE DES ARBRES RECOMMANDÉS

Les arbres recommandés pour la plantation dans l'ensemble du Village de Senneville sont les espèces indigènes répertoriées dans l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville afin de contribuer à maintenir les caractéristiques et la valeur écologique de ce territoire.

Seules les différentes espèces de frênes ont été exclues de la liste en raison de l'épidémie d'agrile du frêne qui décime présentement les frênes sur l'ensemble de l'île de Montréal et ailleurs au Québec. D'autres espèces peuvent également être sensibles à certaines maladies et insectes ravageurs, on n'a qu'à penser à la maladie hollandaise de l'Orme qui a fait des ravages dans les précédentes décennies. Une plus grande diversité des espèces d'arbres présentes dans un secteur permet toutefois de diminuer les risques de propagation d'une maladie chez les individus d'une même espèce, en plus d'augmenter la résilience et la fonctionnalité des écosystèmes.

Les noms des 24 arbres recommandés sont classés en ordre alphabétique selon leur nom commun selon qu'il s'agit d'un résineux (5 espèces) ou d'un feuillu (19 espèces).

Chaque espèce est présentée avec les informations suivantes :

- Nom commun accepté et autre nom usuel;
- Nom scientifique;
- Hauteur et largeur à maturité, pouvant être atteintes après parfois 20 ou 30 ans si l'arbre est installé dans des conditions optimales de croissance;
- Exposition selon sa tolérance à la lumière;
- Aspect général;
- Caractéristiques générales du sol pour une croissance optimale et résistance au compactage et au sel de déglacage;
- Remarques générales pertinentes;
- Photo.

Ces informations sont tirées du Répertoire des arbres et arbustes ornementaux produit par Hydro-Québec en 2005.

Bien que plusieurs variétés horticoles soient disponibles pour plusieurs de ces espèces, il est suggéré de toujours privilégier l'espèce indigène pour maintenir l'intégrité du patrimoine génétique des peuplements forestiers naturels.

2.1 Résineux

Nom commun : Pin blanc	
Nom latin : <i>Pinus strobus</i>	
Hauteur	20 m
Largeur	7 m
Exposition	Soleil ou mi-ombre
Aspect	Port pyramidal, symétrique mais devenant arrondi et irrégulier avec l'âge
Sol	Sablonneux et humidité moyenne, pH acide, faible tolérance au compactage et intolérance au sel de déglacage
Remarques	Supporte mal les conditions urbaines



Nom commun : Pin rouge	
Nom latin : <i>Pinus resinosa</i>	
Hauteur	24 m
Largeur	12 m
Exposition	Soleil
Aspect	Port ovoïde, tronc droit et dégarni
Sol	Sablo-limoneux et faible humidité, pH acide, faible tolérance au compactage et au sel de déglacage
Remarques	Plus faible disponibilité en pépinière



Nom commun : Pruche du Canada		
Nom latin : <i>Tsuga canadensis</i>		
Hauteur	20 m	
Largeur	12 m	
Exposition	Ombre ou mi-ombre, à l'abri du vent	
Aspect	Port pyramidal, devenant pleureur avec l'âge	
Sol	Loam-sablonneux et humidité élevée à moyenne, intolérance au compactage et au sel de déglacage	

Nom commun : Sapin baumier		
Nom latin : <i>Abies balsamea</i>		
Hauteur	20 m	
Largeur	7 m	
Exposition	Soleil ou mi-ombre	
Aspect	Port conique et étroit, branches horizontales	
Sol	Sols variés, tolérance au compactage, faible tolérance au sel de déglacage	
Remarques	Disponibilité plus faible en pépinière, convient aux grands espaces humides et sites ruraux	

Nom commun : Thuya occidental, cèdre		
Nom latin : <i>Thuja occidentalis</i>		
Hauteur	12 m	
Largeur	4 m	
Exposition	Soleil ou mi-ombre	
Aspect	Port pyramidal, s'élargissant avec l'âge, tronc irrégulier	
Sol	Sol varié mais à humidité élevée, tolérance au compactage, faible tolérance au sel de déglacage	

2.2 Feuillus

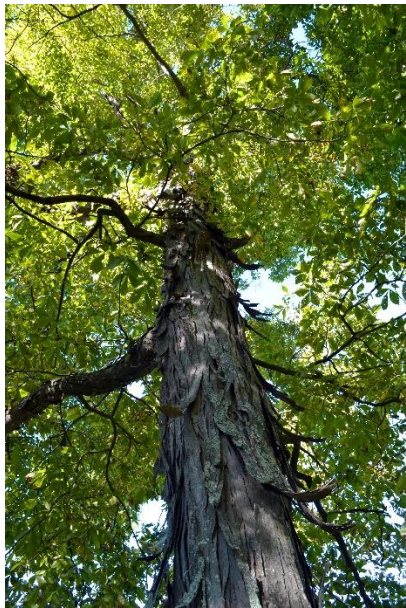
Nom commun : Bouleau à papier, bouleau blanc	
Nom latin : <i>Betula papyrifera</i>	
Hauteur	20 m
Largeur	14 m
Exposition	Soleil
Aspect	Port pyramidal, s'arrondissant avec l'âge
Sol	Loam sableux à humidité moyenne, pH acide, faible tolérance au compactage et au sel de déglacage
Remarques	Sensible à la pollution urbaine

Nom commun : Bouleau jaune, merisier	
Nom latin : <i>Betula alleghaniensis</i>	
Hauteur	20 m
Largeur	15 m
Exposition	Soleil ou mi-ombre
Aspect	Port étalé, pyramidal, puis étalé et large
Sol	Sols variés mais à humidité élevée, faible tolérance au compactage et tolérance moyenne au sel de déglacage
Remarques	Plus faible disponibilité en pépinière

Nom commun : Caryer cordiforme	
Nom latin : <i>Carya cordiformis</i>	
Hauteur	20 m
Largeur	10 m
Exposition	Ombre ou mi-ombre
Aspect	Port érigé, couronne ovoïde, large et régulière
Sol	Sol loameux à humidité moyenne, pH neutre, tolérance moyenne au compactage et faible tolérance au sel de déglacage
Remarques	Plus faible disponibilité en pépinière, sensible à la pollution



Nom commun : Caryer ovale	
Nom latin : <i>Carya ovata</i>	
Hauteur	23 m
Largeur	17 m
Exposition	Ombre ou mi-ombre
Aspect	Port ovoïde, branches courtes en éventail
Sol	Sol loameux à humidité moyenne, tolérance moyenne au compactage et faible tolérance au sel de déglacage
Remarques	Plus faible disponibilité en pépinière, sensible à la pollution, espèce à statut précaire au Québec



Nom commun : Cerisier tardif, cerisier d'automne		
Nom latin : <i>Prunus serotina</i>		
Hauteur	20 m	
Largeur	10 m	
Exposition	Soleil	
Aspect	Port conique, puis ovoïde et irrégulier, rameaux retombants	
Sol	Sol loameux, humidité moyenne et pH neutre, faible tolérance au compactage, tolérance au sel de déglçage	
Remarques	Un peu sensible à la pollution urbaine	

Nom commun : Chêne à gros fruits		
Nom latin : <i>Quercus macrocarpa</i>		
Hauteur	20 m	
Largeur	20 m	
Exposition	Soleil	
Aspect	Port globulaire, couronne large, clairsemée et arrondie, branches étalées	
Sol	Sol sablonneux, humidité moyenne, tolérance moyenne au compactage et au sel de déglçage	
Remarques	Tolérant à la pollution et grande longévité	

Nom commun : Chêne rouge		
Nom latin : <i>Quercus rubra</i>		
Hauteur	24 m	
Largeur	24 m	
Exposition	Soleil	
Aspect	Port pyramidal devenant arrondi, couronne étalée, irrégulière, branches horizontales ou semi érigées, cime aplatie avec l'âge et formant un dôme	
Sol	Sol loamo-sablonneux, humidité moyenne, pH neutre à légèrement acide, tolérance au compactage et au sel de déglacage	
Remarques	Supporte les conditions urbaines	

Nom commun : Érable argenté		
Nom latin : <i>Acer saccharinum</i>		
Hauteur	24 m	
Largeur	24 m	
Exposition	Soleil, mi-ombre ou ombre	
Aspect	Port arrondi et irrégulier, tronc court, branches résistant mal au vent	
Sol	Sols variés, tolérance au compactage et faible tolérance au sel de déglacage	
Remarques	Ne doit pas être planté à moins de 7,5 m d'un bâtiment principal, d'une limite de terrain de l'emprise de rue et à moins de 10 m d'une infrastructure et conduite souterraine de services publics ou d'une installation sanitaire selon l'article 7.1.9 du règlement de zonage. Supporte la pollution, sensible au vent et au verglas.	

Nom commun : Érable à sucre	
Nom latin : <i>Acer saccharum</i>	
Hauteur	20 m
Largeur	15 m
Exposition	Soleil ou mi-ombre, à l'abri du vent
Aspect	Port ovoïde devenant globulaire, couronne arrondie, large et régulière
Sol	Sol loameux, humidité moyenne et pH neutre à légèrement acide, faible tolérance au compactage et au sel de déglacage
Remarques	Mal adapté aux conditions urbaines

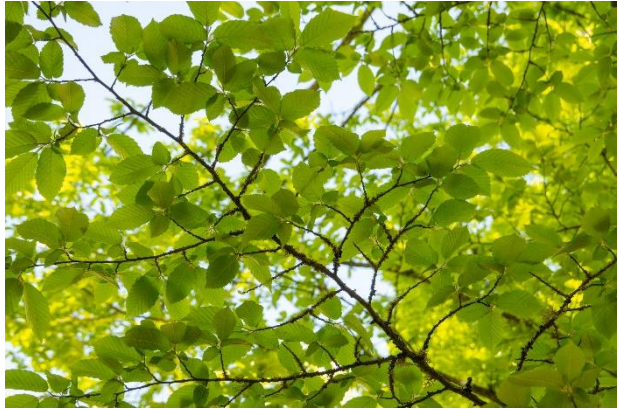


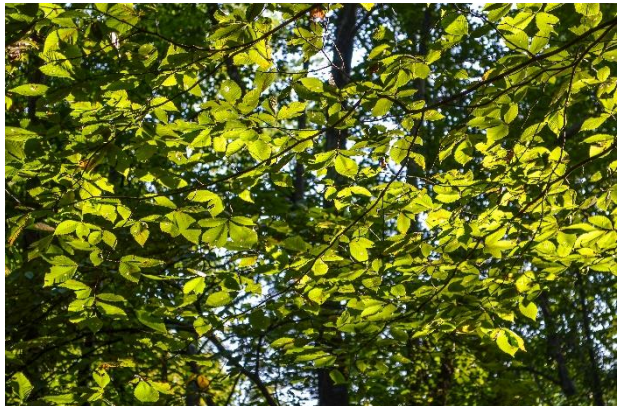
Nom commun : Érable rouge	
Nom latin : <i>Acer rubrum</i>	
Hauteur	20 m
Largeur	15 m
Exposition	Soleil ou mi-ombre
Aspect	Port pyramidal devenant ovoïde ou arrondi, irrégulier
Sol	Sol argileux mais s'adapte à tous types de sols consistants, humidité élevée et pH acide, tolérance au compactage, intolérance au sel de déglacage



Nom commun : Hêtre à grandes feuilles			
Nom latin : <i>Fagus grandifolia</i>			
Hauteur	22 m		
Largeur	18 m		
Exposition	Soleil, mi-ombre ou ombre		
Aspect	Port globulaire, large et régulier, tronc court se divisant en plusieurs grosses branches		
Sol	Sol loameux, humidité moyenne et pH acide, intolérance au compactage et faible tolérance au sel de déglacage		
Remarques	Plus faible disponibilité en pépinière, résiste bien à la pollution		
Nom commun : Micocoulier occidental			
Nom latin : <i>Celtis occidentalis</i>			
Hauteur	15 m		
Largeur	8 m		
Exposition	Soleil ou mi-ombre		
Aspect	Port arrondi, couronne plus ou moins large, branches ascendantes et rameaux pendants		
Sol	Sols variés, tolérance moyenne au compactage et tolérance au sel de déglacage		
Remarques	Supporte la pollution urbaine		

Nom commun : Noyer cendré		
Nom latin : <i>Juglans cinerea</i>		
Hauteur	18 m	
Largeur	12 m	
Exposition	Soleil	
Aspect	Port globulaire, couronne large, clairsemée et aplatie, tronc court	
Sol	Sol loameux et humidité moyenne, pH neutre, tolérance moyenne au compactage et faible tolérance au sel de déglacage	
Remarques	Toxine sécrétée par les racines pouvant inhiber la croissance des plantes environnantes et du gazon, espèce à statut précaire au Québec	

Nom commun : Orme d'Amérique, orme blanc		
Nom latin : <i>Ulmus americana</i>		
Hauteur	25 m	
Largeur	20 m	
Exposition	Soleil	
Aspect	Port ovoïde, arbre en forme de large éventail à maturité	
Sol	Sol loameux mais s'adapte à des sols variés, humidité élevée à moyenne et pH alcalin, tolérance au compactage et au sel de déglacage	
Remarques	Plus faible disponibilité en pépinière, grande sensibilité à la maladie hollandaise	

Nom commun : Orme rouge		
Nom latin : <i>Ulmus rubra</i>		
Hauteur	25 m	
Largeur	20 m	
Exposition	Soleil	
Aspect	Port obovoïde, couronne large, aplatie, à croissance rapide	
Sol	Sol loameux mais s'adapte à des sols variés, humidité élevée à moyenne et pH alcalin, tolérance au compactage et au sel de déglacage	
Remarques	Plus faible disponibilité en pépinière, grande sensibilité à la maladie hollandaise	

Nom commun : Ostryer de Virginie, bois de fer		
Nom latin : <i>Ostrya virginiana</i>		
Hauteur	12 m	
Largeur	8 m	
Exposition	Soleil, mi-ombre ou ombre	
Aspect	Port érigé, couronne devenant plus large et arrondie avec l'âge, tronc droit	
Sol	Sol loameux, humidité moyenne et pH légèrement acide, faible tolérance au compactage et tolérance moyenne au sel de déglacage	
Remarques	Plus faible disponibilité en pépinière, résiste bien aux conditions urbaines et exige peu d'entretien	

Nom commun : Peuplier à grandes dents		
Nom latin : <i>Populus grandidentata</i>		
Hauteur	20 m	
Largeur	12 m	
Exposition	Soleil	
Aspect	Port pyramidal devenant ovale, couronne irrégulière	
Sol	Sols variés, humidité élevée et pH acide, tolérance moyenne au sel de déglacage	
Remarques	Plus faible disponibilité en pépinière	

Nom commun : Peuplier deltoïde		
Nom latin : <i>Populus deltoïdes</i>		
Hauteur	28 m	
Largeur	21 m	
Exposition	Soleil	
Aspect	Port pyramidal devenant évasé, couronne large et tronc court	
Sol	Sols variés, humidité élevée, tolérance au compactage et au sel de déglacage	
Remarques	Plus faible disponibilité en pépinière, supporte bien les conditions urbaines, mais planter loin des édifices, canalisations et trottoirs	

Nom commun : Tilleul d'Amérique		
Nom latin : <i>Tilia americana</i>		
Hauteur	23 m	
Largeur	17 m	
Exposition	Soleil ou mi-ombre	
Aspect	Port pyramidal, s'arrondissant avec l'âge, assez régulier, couronne large, branches étalées	
Sol	Sol loameux mais s'adapte à des sols variés, humidité moyenne et pH neutre, faible tolérance au sel de déglacage	
Remarques	Supporte mal les conditions urbaines	

BBA